



**Programme Intégré pour la
Dépollution de la Région du
Lac de Bizerte**



**Agence Nationale de Gestion des
Déchets**



AVIS D'APPEL D'OFFRES

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE DÉCHARGE INDUSTRIELLE DES DECHETS DE MENZEL BOURGUIBA

1. Référence de publication

01BIS/2024/UGPO-lac de Bizerte.

2. Procédure

Ouverte

3. Projet

Programme intégré pour la dépollution de la région du lac de Bizerte - Tunisie (EcoPact)

4. Financement

Ce marché est financé au titre du budget de l'UE délégué à la BEI en vertu de l'acte de base suivant : Instrument d'Investissement pour le voisinage et ceci dans le cadre du programme intégré pour la Dépollution de la région du Lac de Bizerte.

5. Pouvoir Adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est le ministère de l'Environnement à travers l'Unité de gestion par objectif-Lac de Bizerte.

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Le présent appel d'offre concernera le contrat pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge des déchets industrielle de Menzel Bourguiba dans le cadre du Programme EcoPact.

Le projet comprend dans son ensemble tous les travaux nécessaires à sa réalisation : le dégagement des emprises, les travaux de terrassements, les travaux d'excavation des déchets, les travaux de chaussées, la réalisation de l'ouvrage de stockage des déchets, des ouvrages de drainage et ouvrages hydrauliques transversaux et longitudinaux, et la signalisation etc.

Les travaux à effectuer sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières et par le dossier de plans.

7. Nombre des lots

Un lot unique.

8. Type de marché

Prix unitaires

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à égalité, à toutes les personnes morales originaires de n'importe quel pays du monde, capables de s'obliger qui présentent les garanties, notamment techniques et financières, et les références nécessaires pour la bonne exécution des obligations qui seront faites, qui ne se trouvent pas en état de faillite et ayant l'un des agréments suivants (conformément à l'arrêté du ministère de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement territorial en date du 18 Aout 2008) pour les entreprises tunisiennes :

- R0 catégorie 3 ou plus
- R1 catégorie 3 ou plus
- VRD 0 catégorie 3 ou plus

Les entreprises étrangères présenteront une preuve légale d'exercice professionnel dans le métier des travaux publics et construction pour pouvoir soumissionner.

En cas de groupement, le chef de file doit obligatoirement disposer de l'un des agréments exigés pour les entreprises tunisienne ou équivalent pour les étrangères, sinon l'offre sera rejetée. En cas de groupement, l'acte de groupement doit être joint à l'offre.

CANDIDATURE

9. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être communiqué par messagerie électronique sur demande adressée à l'adresse électronique suivante : contact.ecopactbizerte@mineat.gov.tn

10. Constitution des Offres

L'offre doit comprendre les pièces énumérées au niveau de l'article 10 du CAO:

Les pièces administratives,

Les pièces techniques,

Les pièces financières.

11. Modalités de présentation, envoi (ou dépôt) des offres et date limite de réception

Les offres doivent être fournies en deux exemplaires (1 original et 1 copie numérique sur clé USB) sous pli fermé, scellé, anonyme et ne comportant que la mention suivante :

« Ne pas ouvrir »

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01BIS/2024/UGPO-Lac de Bizerte

**Travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge industrielle des déchets de Menzel
Bourguiba**

Ministère de l'Environnement

Programme intégré pour la dépollution de la région du lac de Bizerte

Les plis doivent être envoyés par voie postale sous pli recommandé ou par rapide poste ou remis directement au bureau d'ordre central du Ministère de l'Environnement avec accusé de

réception à l'adresse suivante « centre urbain nord, Boulevard Professeur Mohamed El-Beji Kaied Essebsi, 1080 Tunis ».

La date limite de réception des offres est fixée pour le **19 mars 2025 à 10h00** (heure de Tunis). Le cachet du bureau d'ordre central du ministère de l'Environnement faisant foi.

12. Critères utilisés pour l'évaluation des offres

- Les références de l'entreprise
- Qualification et compétences minimales du personnel
- Moyens matériels minimums

Le marché est attribué au soumissionnaire ayant proposé l'offre financière la moins-disante jugée acceptable et conforme techniquement.

13. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de cent vingt (120) jours calendaires à compter du lendemain de la date limite de remise effective des offres.

14. Séance d'ouverture des offres

La séance publique d'ouverture des plis aura lieu le **19 mars 2025 à 11h00**, heure locale, au siège du ministère de l'environnement (centre urbain nord, Boulevard Professeur Mohamed El-Beji Kaied Essebsi, 1080 Tunis), et ce, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants officiels (munis obligatoirement d'une procuration).

La période de mise en œuvre du marché sera de 12 mois à partir du lendemain de la notification de l'ordre de service au titulaire du marché.